Moulins, le 11 février 2011

#### Cabinet du préfet

service interministériel de défense et de protection civile

affaire suivie par Christine Auger

② : 04.70.48.30.48 ③ : 04.70.48.31.04

: christine.auger@allier.gouv.fr

n°19/11

### Le préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires destinataire in fine (en communication à Messieurs les sous-préfets)

Objet : sous-commission départementale de sécurité

nouvelle organisation du secrétariat de cette commission

Pièces jointes: quatre

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la rationalisation du travail des commissions de sécurité et en application des articles 5 et 9 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006, le secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité assuré par le service prévention de la direction départementale des services d'incendie et de secours vous convoquera désormais à participer aux commissions de sécurité par courrier électronique et non plus par courrier « version papier ».

Vous trouverez donc ci-joints les différents modèles de convocation qui vous seront adressés par courrier électronique, **dont l'adresse e-mail est la suivante :** secretariat.SCDS@sdis03.fr, sous le timbre du secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité - direction départementale des services d'incendie et de secours, 8 rue de Refembre - BP 1677 - 03016 Moulins Cedex (numéro de téléphone : 04.70.35.18.28 et n° de fax : 04.70.34.20.83) ainsi que le modèle de message vous transmettant les rapports des dossiers examinés lors de la commission de sécurité.

Je vous rappelle que la sous-commission départementale de sécurité ne peut valablement délibérer qu'en la présence du maire de la commune concernée ou de l'adjoint désigné par le maire.

Toutefois, **exceptionnellement**, en cas d'absence ou d'empêchement, je vous demande de bien vouloir vous excusez par retour de messagerie ou par courrier écrit auprès du secrétariat de la dite commission et transmettre également **votre avis écrit motivé** qui sera pris en compte lors du vote.

Il vous appartiendra d'informer les exploitants concernés de l'étude de dossiers relatifs à leur établissement et les inviter à participer à cette réunion.

Je vous prie de bien vouloir en prendre note et me faire part de vos éventuelles observations.

Je vous remercie de votre coopération et de votre vigilance en ce domaine.

Le préfet, pour le préfet, le sous-préfet, directeur de cabinet,

#### **SIGNE**

Luc CHOUCHKAIEFF

Copie adressée pour information à :

- -Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours -service prévention
- -Monsieur le directeur départemental des territoires
- -Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- -Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie

De: de la part de Secrétariat Sous Commission Départementale de Sécurité

À: GALBOIS Anthony

Objet: Sous-commission départementale de sécurité du 21 février 2011



#### PREFECTURE DE L'ALLIER

# CABINET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

**CONVOCATION** 

8, rue de Refembre - Boîte Postale 1677 03016 - MOULINS Cédex

**2** : 04.70.35.18.28 - **3** : 04.70.34.20.83

OBJET : Sous-Commission Départementale de Sécurité

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine réunion bimensuelle de la souscommission départementale de sécurité se tiendra le **lundi 21 février 2011, en préfecture de l'Allier** salle Pierre Benjamin WOLFF, selon l'ordre du jour ci-joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou de vous y faire représenter pour les dossiers relevant de votre compétence, aux horaires indiqués. De plus, vous voudrez bien informer les exploitants concernés afin de les convier à cette réunion.

Toutefois, exceptionnellement, en cas d'absence ou d'empêchement, d'impossibilité de vous faire représenter, je vous remercie de me transmettre un avis motivé écrit ou par retour de messagerie qui sera pris en compte lors du vote (en application de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 1107/2010 du 25 mars 2010)

NOTA : En cas de problème pour l'ouverture des fichiers joints, je vous remercie de le signaler par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:secretariat.SCDS@sdis03.fr">secretariat.SCDS@sdis03.fr</a>
Un exemplaire des rapports qui seront étudiés vous sera transmis par messagerie électronique dans la semaine précédent la commission de sécurité. Ces rapports sont à éditer pour le passage en commission.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours de l'Allier

# SIGNE

Colonel Christophe BURBAUD

De: de la part de Secrétariat Sous Commission Départementale de Sécurité

À: GALBOIS Anthony

Objet: Sous-commission départementale de sécurité du 21 février 2011



# PREFECTURE DE L'ALLIER

#### **CABINET**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

**CONVOCATION** 

8, rue de Refembre - Boîte Postale 1677 03016 - MOULINS Cédex

**2** : 04.70.35.18.28 - **3** : 04.70.34.20.83

OBJET : Sous-Commission Départementale de Sécurité

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine réunion bimensuelle de la souscommission départementale de sécurité se tiendra le **lundi 21 février 2011, en sous-prefecture de Montluçon par visioconférence**, selon l'ordre du jour ci-joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou de vous y faire représenter pour les dossiers relevant de votre compétence, aux horaires indiqués. De plus, vous voudrez bien informer les exploitants concernés afin de les convier à cette réunion.

Toutefois, exceptionnellement, en cas d'absence ou d'empêchement, d'impossibilité de vous faire représenter, je vous remercie de me transmettre un avis motivé écrit ou par retour de messagerie qui sera pris en compte lors du vote (en application de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 1107/2010 du 25 mars 2010)

NOTA : En cas de problème pour l'ouverture des fichiers joints, je vous remercie de le signaler par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:secretariat.SCDS@sdis03.fr">secretariat.SCDS@sdis03.fr</a>
Un exemplaire des rapports qui seront étudiés vous sera transmis par messagerie électronique dans la semaine précédent la commission de sécurité. Ces rapports sont à éditer pour le passage en commission.
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier

# SIGNE

Colonel Christophe BURBAUD

De: de la part de Secrétariat Sous Commission Départementale de Sécurité

À: GALBOIS Anthony

Objet: Sous-commission départementale de sécurité du 21 février 2011



### PREFECTURE DE L'ALLIER

#### **CABINET**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

<u>CONVOCATION</u>

8, rue de Refembre - Boîte Postale 1677 03016 - MOULINS Cédex

**2** : 04.70.35.18.28 - **3** : 04.70.34.20.83

OBJET : Sous-Commission Départementale de Sécurité

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine réunion bimensuelle de la souscommission départementale de sécurité se tiendra le **lundi 21 février 2011**, **en sous-prefecture de Vichy par visioconférence**, selon l'ordre du jour ci-joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou de vous y faire représenter pour les dossiers relevant de votre compétence, aux horaires indiqués. De plus, vous voudrez bien informer les exploitants concernés afin de les convier à cette réunion.

Toutefois, exceptionnellement, en cas d'absence ou d'empêchement, d'impossibilité de vous faire représenter, je vous remercie de me transmettre un avis motivé écrit ou par retour de messagerie qui sera pris en compte lors du vote (en application de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 1107/2010 du 25 mars 2010)

NOTA : En cas de problème pour l'ouverture des fichiers joints, je vous remercie de le signaler par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:secretariat.SCDS@sdis03.fr">secretariat.SCDS@sdis03.fr</a>
Un exemplaire des rapports qui seront étudiés vous sera transmis par messagerie électronique dans la semaine précédent la commission de sécurité. Ces rapports sont à éditer pour le passage en commission.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours de l'Allier

# SIGNE

Colonel Christophe BURBAUD

De: de la part de Secrétariat Sous Commission Départementale de Sécurité

À: maire de Objet: SCDS du



Veuillez trouver ci-joint les rapports des dossiers qui feront l'objet d'une étude lors de la prochaine réunion de la sous-commission départementale de sécurité. Ces rapports sont à éditer pour le passage en commission.

#### Rappel:

Exceptionnellement, en application de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 1107/2010 du 25 mars 2010, en cas d'absence ou d'empêchement, d'impossibilité de vous faire représenter, je vous remercie de transmettre un avis motivé écrit ou par retour de messagerie électronique (<u>secretariat.SCDS@sdis03.fr</u>) qui sera pris en compte lors du vote.

Nota : En cas de problème pour l'ouverture des fichiers joints, je vous remercie de le signaler par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:secretariat.SCDS@sdis03.fr">secretariat.SCDS@sdis03.fr</a>

#### Cordialement

Secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité 8, rue de refembre 03016 Moulins Cedex